



Après avoir apporté **les premières réponses aux élèves quant à l'utilisation des outils numériques nécessaires à la continuité pédagogique**, nous vous proposons une **structuration de l'enseignement et de l'accompagnement à distance**. Les élèves utilisent les outils numériques mais il convient de les accompagner par des échanges réguliers pour utiliser ces outils en mode collaboratif et à distance pour assurer cette continuité des enseignements.

Organiser et structurer la continuité pédagogique – une priorité

- Tout d'abord, cette structuration nécessite de s'inscrire dans l'emploi du temps hebdomadaire défini au sein de l'établissement. Un point de vigilance porte sur la répartition hebdomadaire des ressources et de leurs diffusions aux élèves, ce qui doit permettre de répartir le travail donné à chacun des élèves. La régularité de ces travaux est une des conditions pour réussir les apprentissages.
- La notion du groupe classe doit également rester une réalité et prendre appui sur l'utilisation des outils numériques de communication. (Visio-conférences, classes virtuelles, travail collaboratif à distance, liste de diffusion, mël, réseaux sociaux, ...)
- Le lien avec l'élève et la famille doit tenir compte des moyens et aptitudes de chacun à recevoir et à transmettre des messages, des cours, des productions des élèves, ... (mël, téléphone, ENT, blogs, réseaux ...)
- Plus globalement, l'ensemble des outils utilisés en classe en cours d'année, ainsi que tous les moyens autres à disposition aujourd'hui (prise de photos de production manuscrites des élèves et inversement exercices manuscrits transmis par les professeurs, copie d'écran, copie / photo / vidéo/podcast ...) dans le respect de la réglementation sur la protection des données, sont des moyens à utiliser largement dès lors qu'ils conviennent à entretenir cette continuité.
- Une attention particulière devra être portée aux élèves en situation de décrochage et ceux qui font déjà l'objet des dispositifs d'accompagnements pédagogiques dans la classe.

Pour le lycée la mutualisation des pratiques va faire l'objet, d'un travail collaboratif avec les DDF et les formateurs en GDI. Pour la technologie au collège, un dispositif identique est prévu avec les formateurs des quinze GDI. Les différentes pratiques et les outils associés seront mis à votre disposition au fur et à mesure. Une page a été créé lundi dernier pour ce qui concerne la technologie sur le site disciplinaire : <http://technologie.ac-dijon.fr/spip.php?article625#625>. À l'identique, il en sera fait de même rapidement sur le site disciplinaire STI.

Dans ce cadre, pour ceux d'entre vous qui ne seraient pas encore inscrits aux listes de diffusions académiques (technologie et STI), nous vous demandons de vous y inscrire (rubriques communication des sites STI et Technologie) et nous vous remercions de participer activement aux échanges.

Lycée : <http://sti.ac-dijon.fr/spip.php?article23>

collège : <http://technologie.ac-dijon.fr/spip.php?article157>

Nous insistons sur l'utilisation des outils numériques déjà mis en place dans le cadre du suivi des formations tels que TRIBU, Magistère, OwnCloud ... pour renforcer les échanges de supports de cours, de cours, d'idées et de pratiques pédagogiques.

Chacun est invité à se tenir régulièrement informé des recommandations et consignes à partir des sites du ministère et du rectorat.

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>